



SERA continué DEMAIN et VENDREDI le 18 et le 19 du courant à la GARDE-ROBE de la CHAMBRE d'ASSEMBLÉE. Par ordre, FLORE BUTEAU, Secrétaire.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné ayant été nommé Conseil du Sr. Jean-Bte. Baquet dit Lamontagne, Marchand de la Paroisse de St. Gervais, son frère, par avis de parents homologué par W. Power, Ecuier, Commissaire de la Cour des Requêtes, le 27 Janvier dernier; notifie le public que personne ne peut légalement transiger avec le dit J.-Bte. Baquet, ni lui faire aucun paiement, à moins qu'il ne soit assisté de son dit Conseil.

JEAN BAQUET DIT LAMONTAGNE, Marchand, St. Gervais, St. Gervais, 15 Février 1841.

SEMINAIRE DE QUÉBEC.

Les Messieurs du Séminaire se proposent d'ouvrir, le 24 courant, une classe anglaise et française destinée à remplacer la huitième actuelle et à diriger d'autant la durée des études latines. Cet arrangement permet au Séminaire de recevoir à l'époque ci-dessus un certain nombre d'élèves nouveaux, que les parents sont priés de présenter quelques jours d'avance. On exigera qu'ils sachent au moins lire et écrire dans leur propre langue. Les matières d'enseignements dans cette classe seront principalement: la grammaire anglaise et française avec exercice de lecture perfectionnée, de traduction, etc.; l'arithmétique, l'algèbre, et l'histoire sacrée. Les élèves auront aussi la faculté de suivre les leçons de dessin et de musique.

BANQUEROUTES.

PROVINCE DU BAS-CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuier, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, y résidant, un des Commissaires dans cette Province pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets, » a fait émaner un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de PELLE MARTIN de la Paroisse de Kakoua, Marchand, dans le District de Québec.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit PELLE MARTIN, et le transport d'aucune propriété par lui sont prohibés par la loi.

AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers du dit PELLE MARTIN pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de leurs biens, sera tenue LUNDI le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER courant, à TROIS heures de l'après-midi, au Bureau du dit Commissaire situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.

J. S. HILL, Messager.

PROVINCE DU BAS-CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuier, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, y résidant, un des Commissaires, dans cette Province pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets, » a fait émaner un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de MARY LEE, Horlogier et Joaillier, veuve de feu JAMES RENE ARDOUIN, de son vivant de la dite Cité de Québec, aussi Horlogier et Joaillier, décédé.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant à la dite MARY LEE, veuve du dit feu James René Arduin, et le transport d'aucune propriété par elle la dite MARY LEE, veuve du dit feu James René Arduin, sont prohibés par la loi.

AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers de la dite MARY LEE, veuve du dit feu James René Arduin, pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de leurs biens sera tenue MERCREDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures du matin, au Bureau du dit Commissaire situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.

J. S. HILL, Messager.

Province du Bas-Canada, District de Québec. Affaire de D. S. STEWART—Failli. UNE seconde assemblée des Créanciers de DONALD SINCLAIR STEWART, de la paroisse de Beauport, dans le District de Québec, Distillateur et Commerçant, se tiendra au Bureau du soussigné situé rue St. Pierre, dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER courant, ONZE heures du matin, auxquels temps et lieu ceux des Créanciers du dit Donald Sinclair Stewart, qui n'ont pas prouvé leurs créances pourront le faire.

R. H. GAIRDNER, Commissaire des Banqueroutes.

Province du Bas-Canada, District de Québec. Affaire de CLARKE ROSS—Failli. UNE seconde assemblée des Créanciers de CLARKE ROSS de la cité de Québec, dans le District de Québec, Commerçant, aura lieu le VINGT-TROISIÈME jour du présent mois de FÉVRIER, à ONZE heures du matin, au Bureau du soussigné, situé rue St. Pierre dans la Basse-Ville de Québec de la dite Cité de Québec, auxquels temps et lieu aucun des créanciers du dit Clarke Ross qui n'ont pas prouvé leurs créances pourront le faire.

R. H. GAIRDNER, Commissaire des Banqueroutes.

Province du Canada, District de Québec. Dans l'affaire d'Etienne DeVarene et Antoine Paquet, failli.

Le soussigné a été nommé syndic aux biens et effets des dits Etienne DeVarene et Antoine Paquet.

M. TESSIER.

Province du Bas-Canada, District de Québec. Dans l'affaire de George Moncrief Tod et Henry Musgrave Blacklock, failli.

Les soussignés ont été nommés Syndics aux biens et effets des dits George Moncrief Tod et Henry Musgrave Blacklock.

L. T. MACPHERSON, PBUL LEPPER.

Province du Canada, District de Québec. Les soussignés nommés Syndics à la Banquetoute de Benjamin Lacasse, Marchand-Tailleur à Québec, donnent avis qu'à quinze jours de cette date, ils seront obligés de poursuivre toutes personnes endettées envers le dit Benjamin Lacasse.

P. GINGRAS, Junr. A. GAUDRY, C. CARRIER, Syndics.

PROVINCE DU BAS-CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuier, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, y résidant, un des Commissaires dans cette Province pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets, » a fait émaner un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de DONALD SUTHERLAND, de Québec, Aubergiste et Commerçant, dans le District de Québec.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit Donald Sutherland, et le transport d'aucune propriété par lui le dit Donald Sutherland sont prohibés par la loi.

AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers du dit Donald Sutherland pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens sera tenue MARDI le DEUXIÈME jour de MARS prochain, à TROIS heures de l'après-midi, au Bureau du dit Commissaire situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.

J. S. HILL, Messager.

VENTES PAR ENCAN. SERONT VENDUS PAR VENTE PUBLIQUE, JEUDI le jour de février courant, les meubles et effets suivants appartenant à la faillite de Tod & Blacklock, de Québec, constructeurs, savoir: TROUS leurs FOND DE COMMERCE et effets appartenant à la société, consistant en: Une Chaloupe de pilot avec quatre voiles, Trois Chevaux de trait, Harnais, Charrettes et Traineaux, Voiture de voyage, Un lot de Clous, Vis et Ferrailles, Madriers de 3 pouces de pin et épinette, 2 pouces, Planches et Battens de 1 1/2 de 1 de 1 de 1 Chassis et Cadres, Bancs à ouvrage et Meules à aiguiller, Quatre Poêles, Un lot de Pièces de pin et divers autres articles.

—ET AUSSI— Un lot de Pierre à paver, Pierres tumulaires, Tables de pierre, Tables de marbres, Font Slabs, La vente commencera et aura lieu, d'abord dans la cour à bois de la dite succession en faillite, rue St. Paul dans la Basse-Ville de Québec, près de chez M. Drum, vis-à-vis du marché St. Paul, à UNE heure de l'après-midi; et sera continuée le même jour et close à cour à perres de la dite succession rue Hope, près de la porte Hope.

L. PREVOST, N. P.

VENTE DE LIVRES LE SOIR. JEUDI prochain 18 courant sera vendue à l'Albion Hotel. Vente du soir. UNE Collection précieuse de Livres traitant principalement d'histoire et de Sciences en général, au nombre desquels se trouvent plusieurs ouvrages rares et intéressants sur l'Amérique.

La vente commencera à SEPT heures précises.

G. D. BALZARETTI.

15 Février 1841.

Seront vendus VENDREDI prochain, le 19 Février courant, à UNE heure après-midi, en la demeure de Messieurs Etienne DeVarene et Antoine Paquet, Maîtres Menuisiers de Québec, située au Faubourg St. Jean, Rue Ste. Genevieve. TROUS les Meubles de Ménage, Outils de Menuisiers, et autres effets appartenant à la faillite des dits Sieurs DeVarene et Paquet.

M. TESSIER, Syndic.

15 Février 1841.

POISSON, HUILE, SAVON, VITRES, ETC. Seront vendus VENDREDI prochain, 19 courant, aux magasins à Poisson sur le Quai de McCallum, Marché de la Basse-Ville: CINQUANTE drafts grande Morue verte 50 quarts " " " " 60 quarts " " " " 32 quarts Morue sèche de table 20 " " " " 25 quarts Hareng très supérieur de Labrador 15 demi-quarts " " " " 50 " " Hareng No 1 25 boîtes Savon 25 demi do " 50 boîtes et demi-boîtes Vitres 15 Jambons fumés 16 quarts Huile de Morue et de Loup-marin Un lot Pots à beurre avec couvercles. Quelques Robes de Cariole.

La vente à DEUX heures précises.

P. SHEPPARD, E. & C.

Québec, 16 Février 1841.

VENTE DE LIVRES LE SOIR. SAMEDI prochain 20 courant sera vendue à l'Albion Hotel. Vente du soir. UNE Collection précieuse de Livres traitant principalement d'histoire et de Sciences en général, au nombre desquels se trouvent plusieurs ouvrages rares et intéressants sur l'Amérique.

La vente commencera à SEPT heures précises.

G. D. BALZARETTI.

Québec 17 Février 1841.

SERONT VENDUS PAR ENCAN PUBLIC, SAMEDI prochain, vingt-neuf jour de février courant, les meubles et effets suivants de la faillite de Henry Musgrave Blacklock, de Québec, Constructeur, savoir: TROUS SES MEUBLES DE MENAGE, consistant en Tables, Chaises, Tapis, Ustensiles de cuisine, et divers autres articles.

—AUSSI— Un Piano, un lot d'Instruments à Dessin et de Mathématiques et une montre.

La vente aura lieu à la maison et propriété du dit Henry Musgrave Blacklock, au pied de la côte de la Canotière, rue St. Charles, Basse-Ville de Québec, à UNE heure de l'après-midi.

L. PREVOST, N. P.

Québec, 10 Février 1841.

SERA VENDU PAR VENTE PUBLIQUE, VENDREDI, le 26 jour de Mars prochain, à UNE heure de l'après-midi. L'IMMEUBLE suivant appartenant à la faillite de George Moncrief Tod, situé rue St. Vallier, faubourg St. Roch, Cité de Québec, communément connu comme le Lot No. 3, consistant en quarante pieds de front sur quatre-vingt-cinq de profondeur, mesure anglaise, borné en front par la rue St. Vallier, sur le côté par la rue St. Pierre, d'un côté à l'ouest par la propriété d'un nommé Jordan, et de l'autre côté à l'est par Laurent Paradis, avec ensemble la maison d'habitation de pierre à deux étages et érigée, établie, remise, et dépendances, et aussi avec le droit de mitoyenneté, dans un certain mor de pierre divisant la dite propriété de celle du dit Laurent Paradis.

La vente ci-dessus se fera sur les lieux, au jour et heure susdite, et les conditions de la vente seront connues en s'adressant au Bureau du Notaire soussigné, rue St. Pierre, Basse-Ville.

L. PREVOST, N. P.

Québec, 10 Février 1841.

BLANCS DE MAGISTRATS A VENDRE A CE BUREAU.

bième, du 20 Octobre dernier, pour signer la lettre des électeurs de Québec aux électeurs de toute la Province et pour promouvoir les fins de la dite lettre, tenue le 16 Février 1841— Lu une lettre de J.-B. Blais, Ecr., Secrétaire de l'Assemblée des délégués des diverses divisions locales des comtés réunis de Beauce et de Dorchester, demandant des avis sur la division qui s'élève dans ces comtés au sujet de la prochaine élection et son opinion sur le mérite des deux candidats— Résolu.—Que ce comité ne croit pas dans ses attributions de décider, pour et au nom des électeurs d'aucun comté de cette Province, du mérite respectif des candidats qui s'annoncent pour représenter les dits comtés.

Résolu.—Qu'au surplus ce comité ne voit aucune raison pour que les délégués des comtés de Dorchester et de Beauce se départent de la résolution par eux précédemment adoptée; et que, dans l'opinion de ce comité, il serait dangereux que les délégués nommés dans les localités changées, sans des raisons majeures, les déterminations adoptées par eux d'après le mode qui a été généralement suivi.

Certifié, E. GLACKEMEYER, Secrétaire.

Québec, 17 Février 1841.

Monsieur, Je vous transmets ci-jointes les résolutions adoptées hier, par le comité chargé de promouvoir les fins de l'adresse aux électeurs de la Province, en réponse à la lettre que vous m'avez écrite le 10 du courant. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble serviteur, E. GLACKEMEYER, Secrétaire.

J.-B. BLAIS, Ecr., Sec. des délégués des comtés Dorchester et Beauce, St. Henri.



THEATRE ROYAL. REPRESENTATION FRANCAISE.

Monsieur ALEXANDRE

A l'honneur de prévenir le public de Québec qu'il donnera

JEUDI, le 18 Février 1841,

EN LANGUE FRANÇAISE,

(la dernière de M. Falletmarre en cette ville) de

L'AUBERGISTE DE CALAIS,

OU

SEUL POUR SEPT,

Pièce écrite par MM. Souin de la Salle et Saine, pour M. ALEXANDRE, et dans laquelle il remplira (seul) sept rôles différents.

La scène se passe dans l'auberge de Pigeonneau.

La musique des Grenadiers-Gardes exécutera des ouvertures favorites.

Les portes s'ouvriront à 7 1/2 heures. On commencera à 8 heures.

Prix des places:—Loges 5s.—Parterre et Galerie 2s. 6d.

Le bureau de location sera ouvert JEUDI de MIDI à TROIS heures.

Québec 17 Février 1841.

AUBERGISTES.

QUÉBEC 15 Février 1841.

UNE ASSEMBLÉE des AUBERGISTES LICENCIÉS de Québec et des environs soussignés, la résolution suivante fut adoptée:—

Qu'il est à propos de convoquer une Assemblée Générale des Aubergistes Licenciés de Québec et des environs, pour prendre en considération des matières qui les touchent individuellement et généralement comme Corps. Les Aubergistes licenciés de Québec et des environs sont instamment priés d'y assister.

L'assemblée aura lieu dans le PALAIS DE JUSTICE à DEUX heures P. M. LUNDI prochain, 22 courant.

Alexander McLean, Président, pro. tem.

John Lill, James Kelly, Pierre Bouré, Patrick Farrell, Thos. Holtworth, David Shortell, John Wilson, John Simmons, Felix Nette, Hugh Maguire.

WM. SCOTT, Secr. pro. tem

PROVINCE DU BAS-CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuier, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, y résidant, un des Commissaires dans cette Province pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets, » a fait émaner un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de JOHN LYND et PETER SINCLAIR, tous deux de Québec, Marchands Epiciers et associés faisant commerce à Québec sous les noms et raisons de LYND & SINCLAIR, de la dite Cité de Québec, dans le dit District de Québec.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant aux dits John Lynd et Peter Sinclair, et le transport d'aucune propriété par eux les dits John Lynd et Peter Sinclair sont prohibés par la loi.

AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers des dits Lynd & Sinclair pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de leurs biens, sera tenue LUNDI le PREMIER jour de MARS prochain, à ONZE heures du matin, au Bureau du dit Commissaire, situé dans la dite Cité de Québec.

J. S. HILL, Messager.

Québec, 17 Février 1841.

PROVINCE DU BAS-CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuier, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, y résidant, un des Commissaires dans cette Province pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets, » a fait émaner un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de JONATHAN REINHART, de la Paroisse du Cap Santé, Marchand.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit Jonathan Reinhart pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit Jonathan Reinhart, sont prohibés par la loi.

AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers du dit Jonathan Reinhart pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue MERCREDI le TROISIÈME jour de MARS prochain à ONZE heures du matin, au Bureau du dit Commissaire, situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.

J. S. HILL, Messager.

Québec, 17 Février 1841.

PROVINCE DU BAS-CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuier, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, y résidant, un des Commissaires dans cette Province pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets, » a fait émaner un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de JONATHAN REINHART, de la Paroisse du Cap Santé, Marchand.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit Jonathan Reinhart pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit Jonathan Reinhart, sont prohibés par la loi.

AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers du dit Jonathan Reinhart pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue MERCREDI le TROISIÈME jour de MARS prochain à ONZE heures du matin, au Bureau du dit Commissaire, situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.

J. S. HILL, Messager.

Québec, 17 Février 1841.

LIVRES DE COMPTES ET LIVRES BLANCS.

A VENDRE par FRECHETTE & Cie.

doux et presque enfantin, et faisant la mijaurée comme une petite duchesse. Pour notre part ce nous a paru être le tour de force le plus étonnant de toute la pièce, cette illusion de sexe, la plus difficile de toutes, selon nous, était complète. Nous avons jeté un coup d'œil sur tous les personnages de la pièce, autant que l'espace nous l'a permis; mais nous n'avons vu qu'une partie excuser ses fautes, en arrachant au vieux Pilbury son consentement au mariage de cette pauvre Miss Pilbury, qui, comme le remarque Nicolas, avait toutes les dispositions désirées pour le mariage. Voici comment— Pour délivrer à son aise ce pauvre Capit. Furlough de sa noire prison, il faut éloigner l'Alderman. Pour cela il se déguise et fait inviter ce dernier à une chasse qui doit avoir lieu chez un de ses voisins, et pour mieux réussir il limite à s'y méprendre les cris et les jappements d'une meute de chiens partant pour la chasse. Et des jappements de chiens vous en avez de toutes les sortes depuis celui du dogue jusqu'à celui du levrier. Enfin c'est une vraie meute que vous entendez, outre les cris du conducteur. L'Alderman Pilbury sort donc, mais en ouvrant la porte de dehors, il aperçoit Maître Nicolas rodant autour de la maison, et il se doute de quelque tentative dans l'intérêt des amours du Capit. Furlough. Il rentre et se cache dans une grande valise, se réjouissant d'avance de la belle surprise qu'il va causer. Sur ces entrefaites, entre Maître Nicolas, à qui la valise paraît suspecte, et qui pour éclaircir ses soupçons se met à la soulever et à laisser retomber. Il n'est pas besoin de dire que le corpulent et gouteux Alderman se met aussitôt à jeter les hauts cris, et pour obtenir en délivrance, il faut qu'il consente au mariage de sa fille. Mais chose miraculeuse, ne voit-il pas que Mistress Pilbury, et le Capit. Furlough se trouvent dans la valise avec l'Alderman. C'est au moins ce que témoignent leurs cris croisés à chacun, sortant bien de la valise, qui étant ouverte ne contenait rien pourtant. Autre prodige et dernière ruse de Maître Nicolas.

Dans le cours du récit succinct que nous venons de faire de la représentation d'avant-hier, nous avons omis, pour ne pas interrompre et trop allonger ce récit, plusieurs transformations, et illusions vocales de la façon de Maître Nicolas. Ce que nous en avons dit suffira pour donner une idée du talent extraordinaire de ce multiple M. Alexandre. Nous avons peut-être été un peu long, mais nous avons cru devoir donner les détails ci-dessus pour consoler un peu nos lecteurs éloignés, qui ne peuvent se procurer l'indispensable plaisir d'aller voir et entendre cet incomparable artiste. La réputation de M. Alexandre avait suffi pour remplir la salle du Théâtre Royal. Ce sera-ce donc Jeudi prochain, après que six à sept cents auditeurs émerveillés auront fait connaître que la réalité est bien au-dessus de tout ce qu'on pourrait imaginer? Ceux qui nous en croiront feront bien de retenir des loges d'avance. On fera bien aussi de faire attention qu'il est dit dans l'annonce que c'est la dernière représentation en cette ville.

Nous n'avons pas besoin de dire que les applaudissements n'ont pas manqué. Nous avons entendu quelque chose de mieux encore que des applaudissements, des Anglais diront: "By god, no body but a frenchman can do that!" La pièce de Lundi était anglaise, celle de Jeudi française langue-mère de M. Alexandre.

Ci-suivent quelques articles de nouvelles tirés des derniers Journaux d'Europe. Ibrahim Pachà était encore à Damas avec 30,000 hommes. Le désordre et l'anarchie régnaient en Syrie depuis sa retraite des points qu'il occupait ci-devant. On dit que rien ne lui serait plus facile que de s'emparer de nouveau. Ces désordres, à ce qu'on pensait, devaient être favorables à Mehemet Ali, en facilitant les arrangements à son égard. L'Espagne était dans une agitation extrême, et le bruit d'une révolution, dans le sens républicain, était parvenue à Paris.

Selon la correspondance du Courrier, E. U. les Russes et les Anglais continuaient à intriguer à Paris les uns pour former un Ministère Mole, les autres pour conserver le Ministère Guizot. Louis Philippe aurait agi jusqu'aux dernières nouvelles, de manière à conserver la chèvre et le chou.

La Reine Christine était arrivée à Rome, où le St. Pere l'avait reçue avec tous les égards dus à son rang. M. Victor Hugo vient d'entrer à l'Académie française.

Il était arrivé au Havre un Ingénieur Anglais, du nom de Coppett, qui proposait d'ouvrir un tunnel entre Douvres et Calais, ou de jeter sur la Manche un pont, que soutiendrait 20,000 piliers de pierre. La première entreprise coûterait un milliard de francs, l'autre 1800 millions, payable moitié par la France, moitié pour l'Angleterre. On traite ce projet de folie.

ÉTATS-UNIS.—Les nouvelles financières des Etats-Unis sont désastreuses. Les Banques de Philadelphie n'avaient pu faire face à la panique qui s'était répandue à la suite de la suspension des paiements en espèces par la Banque des Etats-Unis, et elles avaient été obligées dès le premier jour, de restreindre leurs paiements aux billets d'une valeur inférieure, et elles ont tenu ainsi deux jours. Le troisième s'est rencontré être le Dimanche, et on ne savait quel parti elles allaient prendre. Mais il n'y avait aucun doute sur leur impuissance à faire face à l'orage. Le même sort menaçait la plupart des autres Banques du Sud. Quant aux Banques de New-York, elles paraissent solidement appuyées, mais pas assez pour résister à la demande d'espèces pour leurs billets et au remboursement immédiat des dépôts, dans l'impossibilité où elles seraient d'opérer sur le champ la rentrée des avances qu'elles avaient faites au commerce. La confiance seule du public pouvait les sauver.

MONGR DE NANCY est parti hier pour se rendre par la voie du chemin de Kennebec, à Boston et de là à New-York, où l'appelle son zèle apostolique. Quoique le départ de sa grandeur n'eût pas été publiquement annoncé, il se trouva à son embarquement un nombre considérable de citoyens.

ELECTIONS.—Les journaux de Montréal disent que les writs d'élection vont sortir immédiatement.

L'INSTITUT.—Malgé que le rapport de la Société Littéraire et Historique soit si peu encourageant, nous espérons encore que les trois sociétés s'entendront de manière à empêcher que l'ancienne capitale de l'Amérique anglaise et française ne soit laissée en dehors de la civilisation comme elle est menacée de l'être.

Ce n'est pas tout: elle court le risque de se voir même priver des collections, et il en est de précieuses, comme le musée Chaveur, les médailles et les instruments destinés à l'école normale, etc., qui pourraient ou se perdre maintenant dans les combles de la ci-devant chambre d'assemblée, et qui probablement iraient enrichir l'Institut de Montréal.—Gazette de Québec.

A une assemblée du comité nommé à l'assemblée pu-

parti, ont été étourdies par la nouvelle que la première assemblée de la Législature Unie doit se tenir à Kingston. Les Tories comme de raison font tout au monde pour tirer parti de l'impopularité dans laquelle le Gouverneur Général est tombé en conséquence. Le parti Sherwood s'est efforcé dernièrement de faire croire que ses Candidats n'étaient pas disposés à offrir de l'opposition à la politique du Gouvernement; mais maintenant on n'entend plus qu'anathèmes contre Son Excellence, et menaces de "jeter les yeux sur un tourtel et l'existence politique." Les citoyens de Toronto, surtout les propriétaires de biens fonds, doivent souffrir du changement en contemplation, c'est pourquoi on ne devrait pas exciter l'esprit de parti à cette occasion. La cause la plus probable à assigner à ce changement, est le pouvoir du Family Compact à Toronto, et la détermination de Son Excellence de détruire cette horde de corruptionnistes.

NOUVELLE-ÉCOSSE.—L'Assemblée de cette province n'avait encore rien fait de remarquable jusqu'au 6. Après de longs débats, elle avait nommé cinq chapelains, les rev. MM. Twining, Scott, Sheldon, Dease et Marshall.

M. Howe, l'orateur, interpellé pour dire s'il entendait continuer à rester dans le conseil exécutif, a répondu, que c'était une question à décider par la chambre, qui, lorsqu'elle l'avait élu orateur, savait qu'il était Conseiller Exécutif. Il s'ensuivit une discussion qui n'aboutit à rien.

Sur une interpellation à l'effet de savoir si les discours d'ouverture étaient la production du Lieutenant-Gouverneur ou du Conseil Exécutif, M. Uniacke, membre du Conseil Exécutif, répondit que ce discours avait été préparé par Son Excellence, mais qu'il avait été soumis au Conseil pour son approbation.

M. ALEXANDRE.

Nous l'avons donc vu et entendu cet artiste inimitable, qui a attiré l'Europe à ses représentations; ce magicien de la scène, qui a fait dire à Walter Scott, dans un spirituel et flatteur impromptu, qu'il ne savait si en sa qualité de Sheriff de son Comté il ne devait pas lui lire l'Acte contre les rassemblements tumultueux, attendu qu'il paraissait être une foule d'hommes plutôt qu'un homme unique. Certes, après l'avoir vu, l'idée nous est venue de nous écrier: chercher le curé de la paroisse pour l'exorciser, car il doit être possédé du diable, et du diable légion. On a peine à se faire à l'idée qu'un homme puisse se transformer et se multiplier de la sorte, et dans chacune de ses transformations créer la plus parfaite illusion. D'abord vous voyez un jeune officier, amoureux comme de raison, à la démarche légère et aux manières élégantes d'un dandy, avec le ton et le son de voix assortissant. Il entre à la sourdine dans un salon, où il espère avoir un moment d'entretien avec Mlle Flirtilla, pendant que la mère de celle-ci est occupée à donner ses soins à son vieux mari gouteux. Mais au contrepunt! voilà qu'il entend à la fois, d'un côté le papa Pilbury qui appelle d'une voix de Stentor, et de l'autre la maman, qui répond d'une voix aigre et glapissante. Le voilà pris entre deux feux, la fuite est impossible, que faire? Il n'y a d'autre endroit pour se cacher, que la cheminée, et il y monte. Puis aussitôt apparaît l'Alderman Pilbury, avec l'embouppant d'un John Bull, malgré son mal imaginaire, avec la démarche gênée d'un gouteux, et une voix lente et mesurée, mais qui dénote une vigueur de poumon peu commune. On sent qu'il ne lui faudrait que la diète et l'exercice; mais ainsi ne pense pas Mistress Pilbury, qui aussitôt que son darling ses doléances sur sa maladie, et à disparaître derrière les coulisses, vient annoncer qu'elle s'en va chez le médecin. A l'en croire, elle fut jadis une jolie femme, mais elle ne laisse aucun doute qu'elle ne fût une coquette achevée, et quoique courbée par l'âge on dirait qu'elle n'a pas encore renoncé à toutes ses prétentions. Son principal soin paraît être de pendre de doler my darling, et si elle ne le tue à force d'attentions, ce sera miracle. Mistress Pilbury partie pour aller chez le médecin, apparaît le héros de la pièce, Nicolas, russe coquin, qui se récompense à même le caveau et l'office de la maigre chèvre qu'il fait chez son maître, prétend-il; à telle enseigne qu'il entre sur la scène avec une bouteille avec laquelle il se console largement de ses chagrins, que lui arrachent des larmes, et qu'il vient d'avaler des œufs qu'on avait laissés dans la cuisine. Que va-t-il faire? voilà son maître qui demande une omelette, et qui malgré toutes les objections de l'avealer d'œufs insiste à avoir son omelette. Il n'y a pas de feu, dit-il—Fais-en, réplique le gourmand Alderman—Il n'y a pas de bois.—Fais des copeaux, et prends une table, un banc, n'importe, dit l'impatient vieillard. Pour cela il faudrait des outils, mais Maître Nicolas les a escamotés; il n'en reste plus au logis. Inspiré par la nécessité, il casse sa bouteille et en fait un tabeau avec